

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 5 Mars

## SUPPRESSION DE LA PETITE PROPRIÉTÉ

Quand les socialistes et les collectivistes disent qu'ils ne veulent atteindre que la grande propriété et respecter la petite, ils mentent.

Dans son discours à la dernière réunion des Agriculteurs de France, M. de Dampierre, président, l'a prouvé irréfutablement.

Le socialisme rural veut supprimer toute la propriété grande et petite.

Voici l'extrait du discours en question : Ru-raux, mes frères, méfions-nous !

Nous ne pouvons pas assurément rester indifférents aux événements politiques qui agitent notre pays, mais ce qui nous préoccupe, surtout, c'est l'effort énergique que font en ce moment les socialistes pour former dans nos campagnes des majorités favorables à leurs idées, et faire ainsi légalement la conquête des pouvoirs publics. Ils savent que les agriculteurs sont le nombre et la force et rien ne va leur coûter pour les amener à eux. On a beaucoup fait pour les ouvriers des villes, presque rien pour ceux des campagnes, leur disent-ils, nous vous promettons une revanche de ces injustices gouvernementales ; mais, ils n'ignorent pas que les plus petits possesseurs du sol sont les plus attachés à la terre, qu'ils cultivent avec amour ; aussi se gardent-ils bien de préciser leurs intentions et de leur montrer le but réel auquel ils tendent, c'est-à-dire l'anéantissement de la propriété individuelle : — Il suffirait vraiment de le leur montrer clairement pour conjurer le danger de cette propagande redoutable entre toutes, et c'est ce que nous avons à cœur de faire.

C'est peu à peu et par nuances qui se confondent presque, du radicalisme au collectivisme, que les socialistes arrivent à ce programme très exactement défini : l'oblitération de l'idée de patrie, la suppression de la liberté, l'abolition de l'hérédité et de la propriété.

Les orateurs du parti se défendent de vouloir attenter à la liberté qui est chère encore à quelques cœurs d'élite ; ils semblent d'ordinaire faire avec habileté des exceptions en faveur de la petite propriété ; heureusement que la violence de quelques-uns leur fait parfois oublier toute prudence et que la vérité leur échappe dans certaines des réunions qu'ils multiplient sur tous les points de la France. Un auditeur a résumé en ces termes la doctrine qui a été proclamée au congrès de Tours, l'an passé : « Ce n'est pas seulement contre la grande propriété, mais contre toute propriété que l'on prêche la guerre sainte, afin que l'exploitation collective succède à la propriété individuelle. » La vraie formule est celle-ci : « Alliance internationale du travailleur, suppression de la propriété privée du sol, du sous-sol, des instruments de travail et de toute autorité gouvernementale. » S'il y a quelques divisions dans le parti elles portent, non sur le but à atteindre, mais sur les meilleurs moyens d'arriver à ce but.

M. Le Trésor de la Rocque, il y a quelques mois, dans une circulaire qu'il adressait aux syndicats agricoles, en sa qualité de président de l'Union, dénonçait fermement les habiletés de langage qui tendaient à faire croire à des exceptions en faveur de la petite propriété, exceptions qui n'existaient pas en réalité.

Le congrès de Dijon, disait-il, a déclaré, en principe, l'inaliénabilité de la terre désormais reconnue propriété sociale collective c'est-à-dire retour immédiat à la collectivité de toutes les propriétés terriennes, sol et sous-sol, en tant que nue propriété. En d'autres termes, sous le régime que le congrès appelle de ses vœux, aucun Français n'aura le droit d'être propriétaire ; le congrès admet seulement le maintien de l'usufruit à tous ceux des propriétaires qui cultivent par eux-mêmes et sans employer de salariés agricoles. La jouissance des biens qu'ils détiennent sera reprise aux propriétaires qui ne cultivent pas par eux-mêmes,

pour produisaient tant de vagues que les pêcheurs dérouterés étaient rares dans Paris et surtout aux abords de l'exposition.

Henri Laborde arriva aux fortifications sans avoir vu ceux qu'il cherchait.

A vrai dire, il doutait un peu de rencontrer ainsi Epaminondas pêchant à la ligne quelques heures après son départ de la tour Eiffel.

Il devait avoir des économies et il lui semblait naturel que ce garçon se fut offert quelque plaisir.

Henri ne savait pas que la pêche est une passion et que pêcher à la ligne est le plaisir des plaisirs... pour un pêcheur véritable.

Du pont d'Auteuil au pont de Billancourt, Henri Laborde suivit le bord de l'eau, s'arrêtant à chaque pêcheur et demandant :

— N'avez-vous pas vu un pêcheur, un jeune homme, avec un bon chien de chasse ?

Et sur la réponse négative de l'homme, il continuait son chemin.

Il arriva ainsi au pont de Billancourt, sans avoir rencontré ceux qu'il cherchait.

Là, il s'arrêta.

Epaminondas pouvait être au delà du pont de Billancourt et le mener ainsi jusqu'à Sèvres. La promenade était charmante, mais il ne songeait pas à se promener.

Il réfléchissait.

Il lui parut plus certain d'aller de suite chez le frère savoir à quoi s'en tenir.

Etant remonté sur la route, il vit devant lui une boutique de marchand de vins et s'étant approché, il put lire en grosses lettres au-dessus de la porte :

« Mercier, marchand de vins-traiteur, Jardin et bosquets. »

pour être attribuée par les communes à tous les travailleurs agricoles, journaliers, métayers et fermiers.

C'est là, du reste, ce qu'ont toujours dit les apôtres du parti.

Dans le courant de l'année passée, les luttes électorales de la Belgique et l'adhésion enthousiaste des chefs socialistes de la France aux manifestations des candidats communistes belges disaient assez haut, d'ailleurs, pour qu'on n'en put douter, le but auquel tendaient, dans l'un et l'autre pays, les ennemis déclarés de toute organisation sociale. Je ne citerai que ce que disait à Vooruit un des candidats socialistes de Liège, M. Anseele, aujourd'hui député ; parlant de la Commune de Paris, il s'écriait :

• Toutes les injures et toutes les avanies prodiguées à la Commune, nous les prenons pour nous.

« Les communards voulaient ce que nous voulons ; ils sont morts pour nous. N'oublions pas cette effusion de sang, cette lutte des pauvres contre les riches.

« Enseignons à nos enfants la signification de la semaine sanglante et élevons-les dans la sainte foi de la vengeance des pauvres contre les riches. »

En Angleterre, les congrès de la fédération ouvrière ont décidé que les votes des ouvriers pour leurs délégués n'iront jamais qu'aux candidats partisans de la propriété collective, et ils devront signer d'avance un programme qui leur interdit toute discussion sur ce point. Un de leurs chefs, M. Keir-Hardie, définissait dernièrement ce programme dans un article de revue d'une franchise sans pareille : le but, c'est la confiscation par l'Etat de toute propriété, la suppression de toutes les forces libres, l'anéantissement de l'individu au profit de la communauté, le moyen d'y arriver, c'est la taxation de toute industrie jusqu'à épuisement complet des revenus.

Voilà ce que les révolutionnaires veulent faire de la libre Angleterre !

Et, pour qu'il ne reste aucun doute sur le

— Voilà mon affaire, se dit-il.

Et il entra dans la maison.

Une femme était au comptoir.

— Que désire monsieur ? fit-elle.

— Madame, je voudrais parler à M. Epaminondas Mercier, qui, m'a-t-on dit, est le frère du patron de l'établissement.

— Oui, monsieur, il est arrivé tantôt, vous le connaissez donc.

— Oui, madame, je suis allé à la tour Eiffel pour le voir et j'ai appris là qu'il était parti de ce matin et que probablement je le trouverais ici.

— Il y est venu, mais il est parti.

— Il reviendra cependant...

— Pour le dîner, vers sept heures...

— Ne pourrais-je le voir plutôt ?

La femme parut hésiter.

Henri sourit.

— Je sais qu'il est à la pêche, dit-il.

— Alors, si vous savez cela, je puis vous envoyer vers lui.

— Je vous en prie...

— Vous aller traverser le pont et aller dans l'île.

— Bien, madame.

— Vous le verrez à gauche, entre les arbres, c'est sa place favorite.

— Mille remerciements.

Henri prit au-sitôt le pont, arriva dans l'île de Billancourt, et tourna sur sa gauche.

Il fit vingt pas à peine regardant entre les arbres, se penchant même, car la berge est assez haute, lorsque tout à coup un chien se dressa devant lui.

C'était Fusil.

rôle que jouent les socialistes français dans cette conspiration internationale, il suffit de citer les félicitations qu'au congrès de Francfort le chef des socialistes bavarois adressait, il y a trois mois, à ses frères français : les louant de l'art avec lequel ils voilaient leurs programmes, de manière à ne pas effrayer les populations, il allait jusqu'à les appeler les modèles du genre. — Ce fait est d'autant plus important à retenir que ce congrès devait laisser des traces profondes ; lors de sa clôture, le 28 octobre, le président, aux acclamations de la salle, déclarait que cette réunion était le point de départ de l'agitation socialiste dans les campagnes allemandes, et nous voyons ses adeptes, en effet, s'attaquer depuis au pouvoir avec une rigueur et une discipline qui étonnent le monde et appellent de sévères répressions.

N'y a-t-il vraiment pas lieu de s'inquiéter de notre côté, quand des appels à la violence, qui se produisent jusque dans notre parlement, font écho à ces menaces de l'étranger, quand les habiles du parti qualifient en souriant, de glissement de l'ordre capitaliste, les concessions qui lui sont faites en introduisant l'impôt progressif dans le régime de nos contributions, quand de chimériques projets tentent de se substituer aux règles jusqu'ici respectées de la comptabilité publique?...

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1<sup>er</sup> mars 1895

On continue le budget des colonies. Il est question de l'affaire Lanessan. M. de Montfort demande ce qui en est. Il critique la politique coloniale.

M. Charles Roux fait le procès de l'administration.

Dans la séance du soir on continue l'examen de ce budget. M. Georges Berry déclare que les colonies sont faites pour les fonctionnaires.

M. Chaumemps, ministre des colonies, répond que la colonne Monteil avait mission de protéger le pays ; elle a subi des pertes et on a rappelé le commandant parce que la colonne était très réduite et pouvait se passer d'un commandant.

Le ministre lit son discours qui est peu écouté. La discussion est renvoyée à demain.

Un éclair de satisfaction brilla dans le regard du jeune homme, et comme le chien grogna un peu, il lui dit en le flattant :

— Oui, Bock, oui, tu es un beau chien ; c'est un ami, ne dis rien.

Et, comme s'il eût compris, le chien se laissa flatter.

Mais le pêcheur avait entendu.

Epaminondas était installé sur un tronc d'arbre, perdu dans les branches ; mais comme les feuilles étaient rares, on l'apercevait à califourchon sur le tronc, sa gaine à la main et penché au-dessus de la rivière.

Il n'avait pas peur de l'eau, et d'ailleurs il nageait comme un poisson.

Il siffla sans se retourner.

— Eh ! bien, dit-il, qu'est-ce qu'il y a, Bock?... Ici, mon vieux chien, laisse circuler, le passage est à tout le monde.

Bock regarda le nouveau venu qui connaissait son nom et, satisfait de son examen, il lui rendit ses caresses.

Henri s'approcha alors du tronc d'arbre et dit :

— Pardon, monsieur, si je vous dérange, mais je crois que vous êtes M. Mercier ?

— Lequel ? fit le pêcheur.

— Epaminondas, garçon à la brasserie Alsacienne.

— Présent.

— Pourrait-on vous dire un mot ?

— Quatre si vous voulez ; allez-y.

Epaminondas ne se retournait pas.

— C'est qu'il s'agit d'une chose sérieuse et j'aurais désiré causer avec vous.

(A suivre)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 27

## LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL

Par AUGUSTE VILLIERS

XIV

HENRI LABORDE RECOMMENCE A COURIR

— Sur la commune d'Issy, près du pont de Billancourt où il est établi marchand de vins.

— Vous savez le nom de la rue.

— Pas besoin, c'est devant le pont. Et puis je vous engage à suivre la Seine et à regarder les pêcheurs à la ligne.

— Pour quoi cela.

— Epaminondas a la toquade de la pêche ; c'est en pêchant qu'il a recueilli le chien dont vous voulez vous rendre acquiescer et je suis persuadé qu'aussitôt, arrivé chez son frère il a saisi sa ligne et qu'il a couru au bord de l'eau.

— Merci.

— Le chien ne le quitte jamais, vous les verrez ensemble.

Henri pays sa consommation donna un fort pourboire et redescendit aussitôt la tour Eiffel.

Il pouvait être deux heures de l'après-midi, lorsque le jeune homme se retrouva à la sortie de l'exposition du côté de l'avenue de Suffren.

Il prit bravement son parti et longea le quai regardant la rive. Mais les nombreux bateaux à va-

INFORMATIONS

Le Four Jaurès

Paris, 3 mars, matin.

La séance de la Chambre a été mauvaise pour M. Jaurès. En homme habile, le député du Tarn avait espéré tirer parti des discours prononcés dans la discussion du budget des colonies pour accabler le parti républicain de ses foudres. Il n'a pas réussi. L'accueil a été mauvais, exécrable; il a eu beau essayer des périodes ronflantes, la Chambre ne s'y est pas laissée prendre. On l'a bousculé, interrompu, et il est descendu de la tribune assez penaud et fort ennuyé.

Voilà la réalité.

Dans les couloirs, tous les députés étaient unanimes à souligner la gaffe commise. Ses amis eux-mêmes étaient peu fiers.

Décidément, le truc politique des collectivistes ne prend plus; il faudra trouver autre chose.

Nous pourrions peut-être parier que la *Dépêche* annoncera demain aux foules éblouies le grand succès de Jaurès

B.

M. Casimir-Périer

Le 3 mars a eu lieu au Grand-Hôtel le banquet du cercle philanthropique républicain de l'Aube, sous la présidence de M. Forgeot, président du cercle.

Au dessert, M. Forgeot a donné lecture de la lettre suivante, qui lui a été adressée par M. Casimir-Périer :

« Mon cher président,

« J'aurais été heureux de me trouver auprès de vous, au milieu de compatriotes dont je veux rester l'ami, mais il m'eût été difficile de me taire, puisque j'ai bien des choses à dire; et il m'eût été difficile de parler sans soulever une polémique et il me semble que j'ai, depuis quelques mois, fourni assez de sujets d'attaques à la presse pour pouvoir la faire attendre un peu.

« Entre les inconvénients que dans mon intérêt personnel présente mon silence et les inconvénients que pourraient avoir pour la chose publique des explications à l'heure présente, je n'hésite pas. Ce n'est pas après vingt ans de ma vie consacrés à la République et à la démocratie que je ferai passer une préoccupation égoïste avant mon dévouement à mes idées et au pays.

« Je sais à qui s'adressent ces lignes et je suis sûr d'être compris. Plus que jamais, après bien des tristesses et des déceptions, je m'attache à ceux qui ont l'amitié fidèle et désintéressée. C'est vous dire, mon cher président, à vous, à tous ceux qui vous entourent, que je suis plus que jamais de cœur avec les membres du cercle.

« Je vous serre affectueusement la main.

« Agrérez, etc.,

CASIMIR-PÉRIER. »

Le spectacle politique à Berlin

De M<sup>me</sup> Adam dans les *Lettres sur la Politique extérieure* de la *Nouvelle Revue*, ses notes sur le « spectacle politique » à Berlin :

On ne s'ennuie pas à Berlin. Le spectacle politique s'y renouvelle avec une diversité qui touche à la féerie. On y a vu tour à tour l'entente de Guillaume II avec le prince de Bismarck, entente presque dévotieuse à laquelle se mêlait, de façon touchante, l'amour reconnaissant d'un petit-fils pour son glorieux aïeul; puis, on s'est ému de la grandeur tragique d'une rupture entre un colosse cariatide de l'Empire et un jeune monarque à la main encore inaccoutumée au sceptre. Que d'étonnements successifs quand un général, le comte de Caprivi, est venu parler de libéralisme à la tribune du Reichstag; quand un Hohenzollern a demandé la suppression des lois d'exception contre le socialisme, quand le roi de Prusse a sacrifié sa bonne noblesse agrarienne à des idées de libre échange. Mais le souple général a été broyé tout comme le chancelier récalcitrant, un civil a paru et a fait de l'autoritarisme où le militaire avait fait du libéralisme. Les lois d'exception ont été présentées à nouveau, un prince de Hohenzollern s'est fait leur défenseur, Guillaume II en a dicté les termes avec aggravations de pénalités stupéfiantes. Ce n'est pas tout! M. de Kanitz, le réactionnaire des réactionnaires, est rentré en faveur avec ses propositions les plus abracadabrantes; les plus entêtés parmi les agrariens ont été rappelés; le roi de Prusse, qui fulminait contre eux, l'an dernier, glorifiait hier leur résistance finale.

Celui-là même qui s'était dit le « Père des ouvriers » est devenu le « Père des agrariens ». Or être le père des seconds exclut la possibilité d'être le père des premiers pour cent raisons dont une majeure: c'est que les agrariens sont protectionnistes à outrance. Demain qu'apprendrions-nous?

L'empereur « des temps nouveaux » pastiche à cette heure les Césars des temps an-

ciens. S'il aime les arts jusqu'à les cultiver en personne, jusqu'à composer des cantates, jusqu'à rechercher sous toutes ses formes le succès de la parole, le voilà qui déteste tout à coup la liberté de l'esprit et, selon l'expression du professeur Haeckel, menace de l'asservir.

Aussi l'opinion publique allemande s'est-elle réveillée d'un bout à l'autre de l'empire. Si le paragraphe 112 de la loi présentée par le gouvernement contre les menées subversives était violé, articles de journaux, livres, parole, tout pourrait être incriminé et valoir à ceux qui oseraient signaler un abus quelconque dans l'armée, trois années de prison.

« La science, les lettres germaniques sont en danger, » s'écrient les savants et les lettrés. Partout des protestations se signent: universitaires de tous grades, romanciers, philosophes, journalistes, poètes s'unissent pour défendre cette chose sacro-sainte, pivot du germanisme germanisant, « la culture allemande »; des libraires, des éditeurs à Munich se sont rassemblés et ont protesté « au nom des industries » qui ne peuvent vivre que de la liberté.

Un professeur de théologie catholique à Bonn a écrit: « Ceux qui veulent imposer des restrictions au développement de l'humanité n'agissent ainsi que parce qu'ils craignent des vérités nouvelles. » C'est bien possible.

Juliette ADAM.

DIFFICULTÉS

entre les Etats-Unis et la France

On connaît les difficultés qui existent entre le gouvernement français et M. Heurieux, le président de la République dominicaine. Ce président s'étant refusé à accorder les réparations exigées pour les mauvais traitements infligés à plusieurs de nos nationaux établis à Saint-Domingue, et spécialement pour l'assassinat de M. Cacavelli, dont les circonstances ont été racontées, les relations diplomatiques furent rompues entre les deux pays.

Après avoir attendu plusieurs mois que le président Heurieux revint à de meilleurs sentiments, le gouvernement français s'est enfin décidé à prendre des mesures énergiques et à obtenir par la force, si c'est nécessaire, les indemnités réclamées.

En conséquence, des ordres ont été donnés à des canonnières de se rendre à Saint-Domingue et de saisir les revenus des douanes de la République dominicaine.

L'arrivée des canonnières françaises n'a pas été vue d'un très bon œil aux Etats-Unis.

Voici en quels termes une dépêche du *New-York Herald* annonce cet événement :

« Les canonnières françaises sont arrivées en rade de Saint-Domingue et il paraît que l'intention du gouvernement français est de saisir les revenus des douanes en paiement des indemnités demandées.

« M. Gresham, secrétaire d'Etat, a télégraphié à l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris et ministre à Saint-Domingue pour leur dire qu'il était certain que les canonnières françaises ne commettraient aucun acte d'hostilité contre Saint-Domingue pendant que les négociations étaient encore en cours, d'autant plus que la France avait donné cette assurance aux Etats-Unis il y a déjà quelque temps.

« M. Gresham ajoute que, dans aucun cas, les Etats-Unis ne permettront à la France de saisir les recettes des douanes, les Etats-Unis ayant sur ces recettes un droit de priorité.

« Sans avoir recours aux menaces, M. Gresham espère que la seule manifestation de cette manière de voir sera suffisante pour indiquer quelle sera l'attitude des Etats-Unis. »

Il était intéressant de savoir si cette dépêche du *New-York Herald* reproduisait exactement les sentiments du gouvernement de Washington. En effet, dans l'affirmative, notre action à Saint-Domingue nous ferait courir le risque d'un conflit avec les Etats-Unis.

Au Quai d'Orsay

Au quai d'Orsay, où nous avons demandé des renseignements sur cette affaire, nous n'avons pu obtenir qu'une seule indication qui a cependant sa valeur.

On nous a déclaré que M. Vignaux avait en effet fait une démarche, mais qu'aucune puissance au monde n'avait le droit d'empêcher une autre puissance lésée dans les intérêts de ses nationaux, d'exiger de justes réparations et des dommages et intérêts en rapport avec les pertes subies.

Le Ministre des Colonies

Paris, 3 mars, matin.

Le *Courrier du Soir* publie, sous les plus expresses réserves, le bruit suivant, vraiment inattendu :

M. Chautemps se montrerait disposé, à cause de son état de santé, à abandonner le département des colonies, où il aurait pour successeur M. André Lebon, actuellement ministre du commerce, qui serait lui-même remplacé, dit-on, par M. Paul Doumer.

L'Expédition de Madagascar

Commandement

Le colonel d'infanterie de marine Bouguie, du 3<sup>e</sup> régiment, commandera le 13<sup>e</sup> régiment de l'arme, qui doit faire partie du corps expéditionnaire de Madagascar; le lieutenant-colonel Gouard est désigné pour ce régiment.

Le régiment colonial sera commandé par le colonel de Lorme, du 2<sup>e</sup> régiment, et aura pour lieutenant-colonel M. Geil, du régiment de tirailleurs malgaches.

Les demandes d'engagements

Il se pourrait, dit la *Patrie*, que les demandes formées par un certain nombre d'officiers de réserve et de l'armée territoriale de prendre part à la campagne de Madagascar, fussent favorablement accueillies. Quelques membres du cabinet ont fait remarquer qu'en les choisissant parmi les ingénieurs, les négociants, les industriels et agriculteurs, ces officiers se rendraient compte des conditions de la colonisation à Madagascar et des avantages que nos nationaux auraient à créer des établissements dans l'île.

Nouveaux affrètements

Marseille, 2 mars.

Cinq steamers appartenant à des armateurs de la ville viennent d'être affrétés par le ministre de la guerre pour le transport des troupes et du matériel à Madagascar. Ces navires sont les suivants: *Stamboul*, *Liban*, *Thibet* et *Amérique*, de la Compagnie Fraissinet, et *Vercingétorix*, de la maison Caillot et Saint-Pierre.

Le *Stamboul*, en route pour le Dahomey, continuera par le cap de Bonne-Espérance, avec les 800 tirailleurs haoussas qu'il prendra à Kotonou.

Le *Liban* partira le 20 mars avec des troupes et du matériel.

L'*Amérique* et le *Thibet* partiront vers le 15 avril. L'*Amérique* recevra autant de mulets qu'on pourra en loger à bord; et à la même époque, sans doute, le *Vercingétorix* effectuera son départ pour Majunga, avec du matériel.

Trente navires ont soumissionnés pour le transport des troupes à Madagascar. Les prix convenus sont fixés à 175 francs par homme rendu à Majunga, et 35 francs par tonne de chargement.

L'envoi des mulets

Le ministre de la guerre, pour donner satisfaction à M. Guillemet, député de la Vendée, qui a demandé que les mulets de France et d'Algérie fussent employés à Madagascar, de préférence aux mulets d'Abyssinie, vient d'adresser des instructions aux différentes commissions de remontes fonctionnant en France et en Algérie.

Ces commissions devront se renseigner exactement sur le nombre de mulets existant dans leurs circonscriptions, et sur les conditions dans lesquelles ils pourraient être utilisés. Les rapports des commissions devront être transmis d'urgence au ministère de la guerre.

Départ

Le port de Toulon a terminé, jeudi soir, la fourniture de matériel ainsi que le chargement de couchage et d'ustensiles de toutes sortes destinés à la flotille fluviale de Madagascar qui sera emportée par le steamer anglais le *Brisburn*.

Le départ de ce navire de Toulon aura probablement lieu le 17 mars avec les canonnières en construction à La Seyne et les officiers affectés à ce service.

Les Officiers de réserve et Madagascar

Jusqu'à ce jour le ministre de la guerre a refusé de donner suite aux demandes, qui lui ont été adressées par un grand nombre d'officiers de réserve et de l'armée territoriale, désirant faire partie du corps expéditionnaire de Madagascar. Cependant, la division en formation ayant les effectifs d'une division mobilisée, il semblerait rationnel d'adjoindre à chaque compagnie d'infanterie ou section d'artillerie ou du génie le sous-lieutenant de réserve appelé à compléter le cadre de chaque unité.

En choisissant, parmi les officiers de réserve, de préférence des ingénieurs, des représentants de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, ces jeunes officiers pourraient, pendant leur séjour dans l'île, utiliser leurs connaissances spéciales, se rendre compte des ressources du pays et, par des observations pratiques, préparer les bases d'une colonisation sérieuse.

Il appartient au président du conseil d'insister auprès du ministre de la guerre pour que ce côté de l'expédition soit l'objet d'une étude approfondie.

Lanternes des troupes en campagne

Le ministre vient d'autoriser les troupes expéditionnaires de Madagascar à se pourvoir de lanternes, avec étuis en cuir, facilement transportables sur le sac ou dans les sacoques, à raison

de seize lanternes par compagnies d'infanterie, de huit par batterie d'artillerie, et de quatre par section de minutions.

Le prix de chaque lanterne ne devra pas dépasser cinq francs; aucun type n'est réglementaire. Ces corps pourront se fournir chez tous les fabricants d'objets de petit équipement.

Élections législatives

YONNE (circonscription de Tonnerre).

MM. Archdeacon, rallié..... 5,074 voix.  
Villéjean, radical..... 3,924 —  
Neslier, socialiste..... 1,455 —  
Il y a ballottage.

ISÈRE (circonscription de St-Marcellin).

MM. Chenavaz, radical... (élu) 11,228 voix.  
l'abbé Villars, rallié..... 4,193 —

Le Carnaval à Nice

A la suite d'une constatation de détournements, M. G..., inspecteur de police, s'est suicidé d'un coup de revolver.

Un surveillant du lycée a été arrêté comme pickpocket pendant la bataille de fleurs.

Recrutement du clergé

Suivant le *Gaulois*, la direction des cultes a dû signaler au département de la guerre que l'application rigoureuse de la loi sur le recrutement cause un préjudice considérable au culte catholique.

Dans plusieurs régions, les ordinations pour l'année 1894 n'ont pu donner au ministère pastoral qu'un sixième des prêtres nécessaires par rapport aux vacances.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 28 février 1895

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 sous la présidence de M. le Maire.

M. Séguy est nommé secrétaire pour la session de février.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont adoptés.

M. le maire rappelle qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des commissions.

Après avoir délibéré, le conseil maintient la composition précédente de ces commissions.

M. le maire communique le détail des mandats qu'il a ordonnés sur le crédit des dépenses imprévues du budget de 1894, et qui s'élève à 970 fr. 92. Approuvé.

Le conseil accepte un legs fait à la ville de Cahors par Mme veuve Chalou.

Un avis favorable est donné à une demande de soutien de famille présentée par M. Henri Terrié, de Saint-Henri.

Un avis favorable est également donné pour le maintien, à titre de soutiens de famille, des jeunes Nègre, Riols et Bessac, de la classe 1892.

M. le maire donne lecture d'une lettre de Mme veuve Breil, qui sollicite une subvention de la ville pour lui permettre d'accepter la libéralité du ministre, qui vient d'accorder à son fils, Evariste, trois quarts de bourse au lycée Lakanal.

Le conseil vote une subvention de 200 fr.

Une demande de la commission administrative de l'hospice de Montauban à l'effet de mettre à la charge de la ville de Cahors les frais de séjour dans cet établissement hospitalier de la nommée Rozière, épouse Couderc, est rejetée par le Conseil comme mal fondée.

M. Boissoles, instituteur adjoint, demande l'indemnité de surveillance accordée à ses collègues de Cahors. — Accordé.

M. Marguet, locataire de la ville, propose le renouvellement de son bail pour le prix de 350 francs et aux mêmes conditions que par le passé. — Adopté.

M. Couzy, père d'une élève du collège de jeunes filles, prie la municipalité de lui faire une remise sur les frais d'études de sa fille, qui a dû quitter l'établissement pour raison de santé. — Adopté.

M. Moles, sous-officier retraité, sollicite pour sa fille, admise à un concours préalable, une demi-bourse d'internat au collège de la ville. — Adopté.

M. Léon Conquet, ancien gendarme, demande en faveur de son fils une bourse de demi-pensionnaire au Lycée. — Adopté.

Il est donné lecture du procès-verbal d'expertise des dommages causés au Musée par un récent incendie partiel. — Adopté.

Les propriétaires de la section de Saint-Cirq, commune de Cahors, demandent la rectification d'un chemin rural et offrent de prendre à leur charge une partie des frais. — Adopté.

Une personne qui est spécialement agréée par l'administration des contributions directes, de-

mande à être employée pour la réfection du cadastre de la commune, dont l'état actuel laisse à désirer. — Renvoyé à la commission des finances et des travaux publics.

Une demande de subvention présentée par l'Alliance française est renvoyée à la commission des finances.

Le maire informe le conseil que la cour d'appel d'Agen a rendu son arrêt dans l'affaire Lavergne contre la ville de Cahors.

La cour a nommé M. Sers pour la liquidation de la somme que la ville peut devoir à Lavergne.

Avant de répondre à une lettre de M. Lefort, inspecteur général des hospices, et relative à un local d'isolement et à la construction d'une maternité à créer à l'hospice de Cahors, M. le maire propose au conseil de s'entendre au préalable avec l'administration et les médecins pour la désignation des divers emplacements à choisir. — Adopté.

Au sujet du changement du cimetière au hameau de Lacapelle, M. le maire informe le Conseil que la Commission des travaux publics s'étant transportée sur les lieux, un rapport de l'Agent-Voyer fait connaître que son choix s'est arrêté sur le terrain Linas. Toutefois, comme ce transfert exige une dépense importante, et que les trois emplacements offerts ne comportent pas les mêmes frais d'appropriation, il demande le renvoi de cette affaire à la commission des finances.

M. Périès, rapporteur de la commission des finances, propose d'accorder à la société musicale l'« Avenir Cadurcien » une subvention de 300 fr. payable par trimestre.

Adopté. Le même rapporteur conclut au rejet de la demande de secours, adressée par Mme Tourriol, veuve d'un employé d'octroi. Après une assez vive discussion, les conclusions du rapport sont adoptées.

Un secours de 50 francs est accordé à Mme Morcq, veuve d'un employé d'octroi.

Le même rapporteur conclut au paiement par la commune, dans les proportions prévues par les règlements, du prix de la pension à l'asile de Leyme de la femme Roques, épouse Bigot.

Faute de fonds, le Conseil rejette une demande de subvention des Dames française et du Comité d'érection d'un monument au sculpteur Puget.

Est adoptée la proposition de M. Périès, rapporteur, ayant pour but d'abaisser de 275 à 250 francs le prix de la demi-pension au collège de jeunes filles, de 300 à 275 francs celui de la demi-pension pour la première division d'enseignement secondaire, et de 325 à 300 francs pour la deuxième division secondaire.

Au nom de la Commission des travaux publics, M. Combelles propose :

1° Que la pétition des riverains du chemin rural, qui relie le Payrat à la route n° 111, soit renvoyée au service vicinal avec avis favorable. Adopté.

2° Qu'en présence des prétentions de M. Fourès, propriétaire d'un immeuble nécessaire au prolongement de la rue Neuve-des-Badernes, et qui demande 300 francs du mètre bâti et 50 fr. du mètre non bâti de son terrain, il y a lieu d'avoir recours à l'expropriation de cet immeuble pour cause d'utilité publique. Adopté.

3° Au sujet de la demande de M. Toulza, sollicitant l'acquisition par la ville de son immeuble situé place Rousseau, le rapporteur se borne à rappeler que le Conseil a déjà statué sur cette question et qu'il a décidé que l'acquisition de cette maison était subordonnée à l'achèvement de la rue Rousseau ;

4° D'ajourner, faute de ressources, le projet d'élargissement de la rue des Hortes.

5° De rejeter la demande de participation aux frais de prolongement du trottoir devant le magasin des tabacs, pour ne pas créer un précédent qui obligerait le Conseil à allouer des indemnités analogues aux particuliers. La commission exprime ses regrets de ne pouvoir entrer dans une voie très enviable pour la ville, mais trop onéreuse pour notre modeste budget. Adopté.

M. Daynard, rapporteur de la commission des travaux publics, propose l'approbation de deux cahiers des charges, relatifs le premier à l'adjudication des vidanges des bâtiments communaux, le second aux travaux d'entretien des bâtiments communaux. — Adopté.

Sur la proposition de M. Mazières est adopté l'ouverture d'un crédit de 650 fr. à répartir entre les employés d'octroi.

M. Ségué propose de demander à l'administration des postes la création d'une boîte aux lettres dans le quartier de la place-au-Bois. — Renvoyé à la commission spéciale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique prend fin et le Conseil délibère en secret sur la formation de la liste des indigents.

**PROJET D'AVENUE**

DE LA PLACE THIERS A LA GARE

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur, Connaisant l'intérêt que vous inspirez ainsi

qu'à plusieurs de vos confrères de la presse cadurcienne et au correspondant de la *Dépêche* de Toulouse, le projet d'avenue de la place Thiers à la Gare, j'ai l'honneur de vous adresser en même temps qu'à eux, avec prière de les publier, les renseignements que je possède et la convocation qui les suit.

Après l'engagement d'acquiescer les hors ligne de la vigne Ressiguié au prix de 3 fr. le mètre carré, souscrit par M. Mignaud, négociant et le succès de la souscription des habitants du canton nord, le Conseil municipal appréciant les avantages importants qui doivent en résulter pour Cahors, a décidé en février 1893, la création de l'avenue et y a affecté 18,000 fr. sur l'emprunt futur.

C'est ce que votre journal apprit au public dès le lendemain des votes du Conseil et voici ce qui reste à lui faire connaître :

Vers mai 1893, le secrétariat de la mairie a transmis à la commission départementale des bâtiments civils, siégeant à la préfecture, un procès-verbal d'enquête de *commodo et incommodo* et copie des deux décisions du Conseil municipal, fixant l'alignement de l'avenue et l'affectation des 18,000 fr.

Dans sa séance du 19 août 1893, la Commission départementale des bâtiments civils a pris la délibération ci-après transcrite :

Afin de rendre les communications plus faciles entre la gare des voyageurs et la partie haute de la ville, le Conseil municipal de Cahors a décidé l'établissement d'une avenue qui relierait la place Thiers à la Gare.

La Commission après avoir examiné le projet présenté, formule les observations suivantes :

1° Il serait utile de porter à 14 mètres au lieu de 12, la largeur de la voie projetée ;

2° Au coude de cette avenue, la pente moyenne de 0,55 millimètres est trop forte, il y a lieu d'étudier une variante ayant pour objet de donner au premier alignement du tracé un peu plus de développement et d'adoucir par suite la pente de 0,55 millimètres projetée.

Les modifications indiquées par la délibération de la Commission des bâtiments civils seront-elles adoptées en totalité par le Conseil municipal ? Cela est probable, encore faut-il pour qu'il se prononce qu'il soit officiellement saisi de la question.

Un *temps moral* s'étant écoulé depuis la délibération de la Commission des bâtiments civils (19 août 1893 au 1<sup>er</sup> mars 1895) plusieurs membres du comité constitué en 1893, en vue de rechercher les moyens de faire aboutir le projet d'avenue, ont pensé qu'il y avait lieu de provoquer une réunion de ce comité.

La réunion aura lieu maison Couailhac, place Thiers, dimanche prochain, 10 mars, à 2 heures de l'après-midi.

Sont convoqués par le présent avis, tous les conseillers municipaux sans exception, en souvenir des votes favorables émis par le Conseil municipal en 1893.

Sont également convoqués tous les citoyens qui se sont intéressés et ont donné un concours actif à l'entreprise projetée.

La réunion sera invitée à examiner entre autres choses, s'il y a lieu de recourir à un pétitionnement nouveau ou de tenter une démarche directe auprès de qui de droit.

Il y sera donné connaissance d'un devis des travaux et dépenses que comporte la création de l'avenue, dont le chiffre total est fixé par un spécialiste fort connu, à 14,245 fr. 14, étant supposées la largeur de la voie à 12 mètres et la gratuité du terrain.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire du comité,  
FOURNIÉ.

Cahors, le 4 mars 1895.

**Mairie de Cahors**

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer ses concitoyens, qu'une leçon pratique de greffage de la vigne sera donnée publiquement, par un moniteur greffeur, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, les dimanches 10, 17 et 24 mars courant, de 2 heures à 4 heures du soir.

Il invite les cultivateurs et viticulteurs à s'y rendre.

**Nominations ecclésiastiques**

M. Dousset, curé de Castelnau-Montratrier, est nommé supérieur du pèlerinage de Rocamadour.

M. Monteils, chapelain de Rocamadour, est nommé curé de Castelnau-Montratrier.

**Concert de l'Orphéon**

C'est le 17 mars prochain que le concert donné par l'Orphéon, aura lieu au théâtre.

Le programme de cette soirée, qui s'annonce sous les meilleurs auspices, n'est pas encore arrêté, mais nous sommes en mesure de pouvoir annoncer d'ores et déjà que le concours de nombreux amateurs est acquis.

Nous apprenons avec plaisir que *La Moisson*, paroles de Mme Jean Barancy, a été mise à l'étude et qu'elle sera chantée, à cette soirée, par M. Frécheville, horticulteur.

**Le mauvais temps**

Il a fait dimanche ce qu'on appelle dans le langage populaire, les quatre temps : froid, neige, soleil et pluie. La journée a été atroce.

Les journées suivantes ne sont pas meilleures. La ville est couverte de neige.

Paris, 3 mars.

Les Parisiens ont eu ce matin à leur réveil, une véritable surprise : le sol était couvert d'une épaisse couche de neige tombée pendant la nuit.

Cransac, 3 mars.

Ce matin, la population s'est réveillée sous un blanc linceuil de neige. Le sol en est recouvert d'une couche assez épaisse, il neige toujours.

Albi, 3 mars.

Depuis ce matin, la neige tombe en abondance mais elle fond en partie en touchant le sol ; cependant une légère couche couvre les toits.

Figeac, 3 mars.

Aujourd'hui, pendant la matinée, la neige est tombée à gros flocons. Toute la contrée en est recouverte d'une couche de plusieurs centimètres.

Gourdon, 3 mars.

Ce matin, la neige est tombée à gros flocons. Le sol est recouvert d'une couche de 15 à 20 centimètres.

**Foire du 1<sup>er</sup> mars**

La foire du 1<sup>er</sup> mars, favorisée par une belle journée a été très importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées, ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs ou vaches amenés 450 paires environ, ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 35 à 40 fr. les 50 kilos. Les cours des attelages est un peu en hausse.

Porcs. — Porcs gras amenés en petit nombre 20 environ, vendus de 50 à 55 fr. les 50 kilos et les jeunes de 20 à 40 fr. la pièce selon grosseur.

Moutons ou brebis amenés 800 environ. Les gras se sont vendus de 65 à 75 cent. le kil. ; les agneaux de 80 à 90 centimes le kilog. et les brebis pour l'élevage au cours des derniers marchés.

Blé. — Blé en vente 350 hectolitres environ vendus 235 prix moyen 15 fr. 25 l'hect. Pommes de terre 2 fr. 75 les 80 litres. Truffes 2 fr. 50 le 1/2 kilog.

Marché. — Volailles grasses 0,85 le 1/2 kilog. Œufs 0,75 c. la douzaine.

**Concots**

Le cours moyen de la truffe était de 5 à 6 francs le kilogramme.

Quelques paquets ont été achetés à raison de 6 fr. 80.

La volaille était cotée 75 centimes le demi-kilogramme.

Les œufs valaient 60 centimes la douzaine.

**Mercuès**

Un boucher de Mercuès avait eu, un de ces jours, une vive altercation avec sa femme.

Résolu de mettre fin à ses jours, il se rendit à sa grange et se pendit.

Sa femme, inquiète de son absence subite, courut à sa recherche, et le trouva râlant déjà.

Elle n'eut rien de plus pressé que d'aller prendre un coutelet et de trancher la corde. Son mari est revenu à la vie, sans le désir probablement de recommencer.

**Saint-Céré**

Aujourd'hui, 5 mars, trentième jours après les funérailles du maréchal Canrobert, la fabrique paroissiale de l'église Sainte-Spérie, a fait célébrer un service solennel pour le repos de son âme. Une foule considérable y assistait.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations des villes de Brive et de Cahors avec Paris et réciproquement, a soumis à l'homologation de l'Administration Supérieure qui vient de l'approuver, une proposition ayant pour objet d'augmenter d'un jour la durée de validité des billets aller et retour délivrés aux prix et conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, à Paris pour Brive et Cahors, et vice versa.

Par suite, la durée de validité de ou pour Brive, qui est actuellement de cinq jours sera portée à six jours, et celle des billets de ou pour Cahors, qui est actuellement de six jours sera portée à sept jours.

Ces dispositions seront mises en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> Mars 1895.

**REMERCIEMENTS ET MESSES**

La famille MUNIN-BOURDIN remercie les personnes qui lui ont fait l'honneur de se rendre aux obsèques de M. Paul MUNIN-BOURDIN, et les prie de vouloir bien assister à l'une des messes qui se diront, le jeudi 7 mars, en l'église Cathédrale, pour le repos de l'âme du défunt.

La famille assistera à celle de 10 heures et demie. Il ne sera pas fait d'autre invitation.

**Fages**

Un habitant de Fages, commune de St-Martin, souffrant de rhumatismes, consulta dernièrement un médecin qui lui ordonna un remède avec lequel il devait se frictionner le membre malade. Croyant sans doute hâter sa guérison, l'imprudent, au lieu de se frictionner, avala le contenu de la fiole et fut bientôt guéri de tous maux.

Il mourait en effet quelques instants après dans d'horribles souffrances.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 7 et 10 MARS

de 4 à 5 h. du soir (*Allées de la République*)

Salut lointain, pas redoublé	Doring.
Le Calife de Bagdad, ouverture	Bofeldieu.
Souvenir de Rome, Tarentelle	Pillard.
L'Africain, fantaisie	Mayerbeer.
Joyeux Pantins, quadrille	Eustace.

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

**Les Ricochets de l'Amour**

Nous n'essayerons pas d'analyser la comédie de MM. Valabrègue et Hennequin, jouée sur notre scène théâtrale, le samedi 2 mars, par la troupe de M. Albert Chartier. C'est au-dessus de nos forces. Du commencement à la fin, c'est un quiproquo continu, mais il a la qualité d'être manié avec une extrême délicatesse, si la pièce est fort difficile à conter, elle n'est point désagréable à entendre, au contraire.

Tout s'enchevêtre, se mêle, se confond, se dénoue sans fatigue, les personnages passent leur temps à se fuir, à s'éviter et à se prendre les uns pour les autres. Enfin le troisième acte arrive à point pour remettre les choses en l'état. C'est une divertissante fantaisie qui provoque souvent le rire. Tel est l'effet produit sur notre scène par *Les Ricochets de l'Amour*.

\*\*\*

**Les Deux Orphelines**

M. Pras nous a donné dimanche 3 mars, *Les Deux Orphelines*, un de ces drames populaires à grand spectacle qui ont le don d'attirer un public nombreux. Aussi avons-nous constaté avec plaisir que la salle était presque comble — ce qui hélas ! n'arrive que trop rarement.

Nous n'analyserons pas *Les Deux Orphelines*. Cette pièce est trop connue. Nous nous bornerons à dire qu'elle a obtenu un succès mérité, autant par sa valeur propre que par celle de ses interprètes.

Dimanche 10 mars

**La Tour de Nesle**

Grand drame historique en 5 actes

**REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE**

Rappelons à nos lecteurs que c'est Jeudi 7 mars que sera donnée la représentation de M. Talbot. Nous ne doutons pas que le public ne s'empresse d'aller au théâtre entendre les chefs-d'œuvre de Molière, et y applaudir le grand artiste qui vient nous donner une aussi belle soirée ; de pareilles occasions sont rares, il faut en profiter.

Tous les malades à qui on ordonne la quinine doivent demander aux pharmaciens les *Capsules de Quinine de Pelletier* ; elles ne durcissent pas comme les pilules ; elles sent beaucoup plus faciles à avaler que les cachets, et l'on est sûr d'avoir un produit français pur qui est plus estimé et fait prime sur la quinine d'origine allemande.

Soignez vos rhumes, asthme, catarrhe, grippe, influenza avec les Capsules Guyot préparées, 19, rue Jacob, Paris, et vous serez soulagés ou guéris rapidement et presque sans frais ; l'emploi simultané du véritable Goudron Guyot, — liqueur titré et concentré, — renforce l'effet des capsules et accélère la guérison.

**Agence ROBERT**

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1<sup>er</sup> ordre.

Etude de M<sup>e</sup> COSSE-MANIÈRE, avoué-licencié, à Villeneuve-sur-Lot, rue d'Albert, n° 31

# VENTE

PAR LICITATION

En deux lots distincts, sauf réunion

Le premier lot sur la mise à prix de..... **5,000 fr.**  
Le second lot sur la mise à prix de..... **2,000 fr.**

A l'audience des criées du Tribunal civil de Villeneuve-sur-Lot le **vendredi quinze mars** mil huit cent quatre-vingt-quinze, devant Monsieur Abadye, juge à ces fins commis.

Du domaine de Lasbrugues, sis commune de St-Front, canton de Fumel, de contenance matricielle de quatorze hectares, soixante-dix-huit ares, soixante-sept centiares, et sur la commune de St-Martin-le-Redon, canton de Puy-l'Evêque (Lot). Les parcelles sises sur la commune de St-Martin-le-Redon figurent sous les numéros 149, section F, pour une contenance de six ares huit centiares; numéro 185, section F, six ares cinquante centiares; numéro 564, section F, quarante-un ares vingt centiares; numéro 565, section F, douze ares, soixante centiares.

Lesdits immeubles indivis entre :

Sieur Antoine Carles, aîné, propriétaire à St-Front; sieur Jean Carles, soldat, domicilié au même lieu, agissant en qualité d'héritiers bénéficiaires du sieur Jean Carles, leur père, décédé.

Poursuivant la vente ayant pour avoué M<sup>e</sup> Cosse-Manière. Et sieur Pierre Amiguet, propriétaire, demeurant à Loubéjac (Dordogne) pris en qualité de tuteur ad hoc du sieur Edouard Carles, le ayant pour avoué M<sup>e</sup> Tailhé

Cette vente a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Villeneuve-sur-Lot du neuf février mil huit cent quatre-vingt-quinze et aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Villeneuve-sur-Lot où toute personne peut en prendre connaissance.

Villeneuve-sur-Lot, vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-quinze.

COSSE-MANIÈRE, avoué.

## Bibliographie

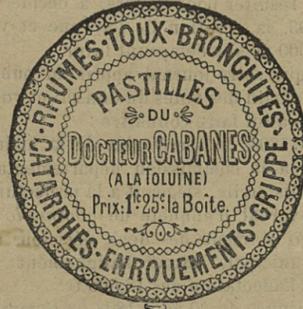
LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 3 mars 1895 : Daniel Riche : Bal d'Opéra. — Hector Malot : En Famille (suite). — André Theuriot : Mademoiselle Roche (suite). — Le Capitaine Danrit : La guerre en rase campagne (suite). — Charles Mérouvel : Mortel amour (suite). — Pauline Savari : Sacré Cosaque (suite).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1161<sup>e</sup> livraison (2 mars 1895). — Robinson et Robinsonne, par Pierre Maël. — Le costume en France : à cause de nos péchés, par M<sup>me</sup> Barbé. — La Sorbonne, par Alexis Lemaître. — Seule, par le commandant Stany. — La photographie des effets de nuit, par Frédéric Dillaye. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Le Blant. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire du N° 9. (2 mars 1895). — 1<sup>o</sup> Voyage au Pays des Eoués (Dahomey), par M. A.-L. d'Albeca, avec onze gravures d'après des dessins ou photographies et une carte. — 2<sup>o</sup>

Australie Méridionale. Deux mille kilomètres à cheval, par M. Eugène Girardin, avec quatre gravures d'après les dessins de l'auteur. — 3<sup>o</sup> A travers le Monde, Missions, Excursions, Nouvelles, etc. Huit gravures ou portraits. — 4<sup>o</sup> Conseils aux Voyageurs. Feuilles archéologiques en Grèce et dans l'Orient Hellénique, 2<sup>e</sup> partie, II. — 5<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup> Tour du Monde-Guide et Tableaux graphiques. — Itinéraires des grandes villes d'Europe et de France aux Lacs Italiens (Milan, Vérone, Venise). — Chaque Livraison, 50 cent. Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

DÉPÔT PH<sup>o</sup> DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

## PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

## AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

**INNOCUITÉ PARFAITE**

### Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montcutié.

**PRIX MODÉRÉS**

## GRANDE BAISSÉ DE PRIX

# Vignes Américaines

Par millions de plants à la vente

Racinés, plants greffés soudés et boutures (toutes variétés)

## VICTOR COMBES

Lauréat du Concours des Vignobles, membre du Jury, Chevalier du Mérite agricole à VIRE, par Puy-l'Evêque (Lot)

### Racinés 1<sup>er</sup> choix

Jacquez, Herbemont, Solonis, Riparia, Othello, Clinton ou Plant-Pouzin .....	le mille	30 fr.
Rupestris du Lot « Forwards » métallica à .....		50 »
Rupestris ganziu, Martin, Riparia gloire. ....		40 »
Rupestris Phénomène du Lot, 1 <sup>er</sup> choix extra .....		70 »

### Plants greffés soudés 1<sup>er</sup> choix

En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Solonis, Jacquez, Herbemont, Vialla, à .....	le mille	120 fr.
---	----------	---------

Sur Rupestris et Hybrides, les prix seront donnés par correspondance.

Pour les racinés et plants greffés, ils seront livrés par fractions, avec majoration de 2 fr. par cent en sus, sur le prix du mille

### Boutures pour greffages

TALONNÉES SOUS L'ŒIL DE LA BASE ET AYANT 6 MILLIMÈTRES DE GROSSEUR		
Riparia, Solonis, Clinton ou Plant-Pouzin .....	le mille	25 fr.
Jacquez, Herbemont, Noah .....		15 »
Rupestris, York, Vialla, Riparia gloire .....		40 »

Boutures de 0 m. 50, pour pépinières, 5 fr le mille, excepté les Rupestris et Riparia gloire, qui sont vendues 10 fr.

Toutes les marchandises sont rendues franco sur wagon Puy-l'Evêque et payables contre remboursement

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures, sur facture.

Pour plus amples renseignements, demander le prix-courant 1895 qui sera adressé franco sur demande

Raphia du Japon, 1 fr. le kilo. Pince Alliés, 4 fr Bouchons fendus 4 fr. le mille. Surgeons de la Grande consoude rugueuse du Caucase, fourrage produisant 8 récoltes par an. Prix, 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines

## VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaion, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT  
6, Rue de la Liberté, Cahors



MACHINES A GLACE. - SPÉCIALITÉ : LE KLEIN-BOCK. - BIÈRE EN BOUTEILLE, Marque : Gambriaux

BRASSERIE DE POISSAC, près Tulle (Corrèze)

## Victor BÉRAL

Bière bock, Conserve en fûts et en bouteilles

Représentants sérieux sont demandés pour le département du Lot. Bonne commission. Envoi d'échantillons sur demande

# La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :  
BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.  
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.  
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.  
A. GRY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.  
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.  
D<sup>r</sup> L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 38 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 40 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant.

Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

H. LAMIRAILT et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris